

DESCRIPTION TECHNIQUE DES DISTRICTS ÉLECTORAUX

Arrondissement de Saint-Laurent

55 817 électeurs

District électoral de Côte-de-Liesse

28 117 électeurs

En partant d'un point situé à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et du boulevard Marcel-Laurin, de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud-est, le boulevard Marcel-Laurin, le boulevard de la Côte-Vertu, le boulevard Décarie, le chemin de la Côte-de-Liesse, les limites sud-est, sud-ouest et nord-ouest de l'arrondissement, le boulevard Marcel-Laurin, et ce jusqu'au point de départ.

District électoral de Norman-McLaren

27 700 électeurs

En partant d'un point situé à l'intersection du boulevard de la Côte-Vertu et de la limite nord-est de l'arrondissement; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud-est, la limite nord-est et sud-est de l'arrondissement, le chemin de la Côte-de-Liesse, le boulevard Décarie, le boulevard de la Côte-Vertu, le boulevard Marcel-Laurin, les limites nord-ouest et nord-est de l'arrondissement, et ce jusqu'au point de départ.